

EN HABITATION, QUELLES SONT LES CONDITIONS DE DÉBOUCHÉ AUXQUELLES DOIT RÉPONDRE LA VENTOUSE D'UNE CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE GAZ ?

RÉPONSE

D'après l'arrêté du 23 Février 2018 modifié et le Guide EVAcuation des Produits de Combustions (EVAPDC), l'axe de la ventouse d'une chaudière gaz individuelle doit être située à 0,4 mètre de tout ouvrant et à 0,6 mètre de tout orifice d'entrée d'air de ventilation.

De plus, une ventouse débouchant à moins de 1,80 mètre du sol doit être protégée contre toute intervention pouvant nuire à son bon fonctionnement (grillage).

Enfin, si elle débouche à moins de 1,80 mètre du sol sur une circulation extérieure (publique ou privée), alors elle doit être :

- protégée mécaniquement
- munie d'un déflecteur inamovible donnant une direction sensiblement parallèle au mur aux produits de combustion (hormis pour les appareils à condensation).

Remarque : Dans le cas d'un débouché de ventouse sous une surface horizontale de construction, d'une courette, ou d'une configuration d'un bâtiment en U, contactez-nous afin de vous fournir les particularités correspondant précisément à votre installation. Les recommandations du fabricant doivent également être respectées.

Figure 1 :

Position du terminal horizontal par rapport aux ouvrants et entrées d'air

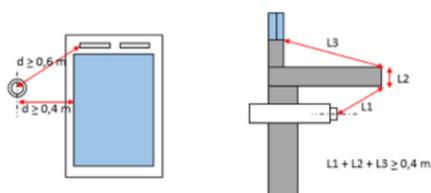


Figure 2 :

Protection du terminal

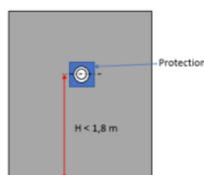


Figure 3 :

Débouché d'un terminal horizontal dans l'angle d'un mur

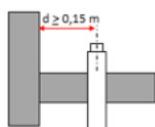


Figure 4 :

Débouché sous une surface horizontale ou sous débord de toiture / Débouché au nez extérieur d'un surplomb (1/3)

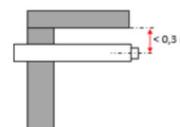


Figure 5 :

Débouché sous une surface horizontale ou sous débord de toiture des systèmes individuels / Débouché au nez extérieur d'un surplomb (2/3)

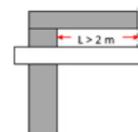


Figure 6 :

Débouché sous une surface horizontale ou sous débord de toiture des systèmes individuels / Débouché au nez extérieur d'un surplomb (3/3)

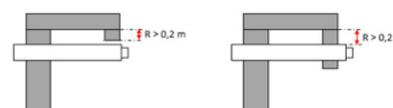


Figure 7 :
Exemple de débouché sous un balcon

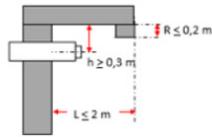


Figure 8 :

Synthèse des règles pour le débouché des terminaux horizontaux sous balcon.

Sur le schéma L correspond à la largeur du surplomb et X correspond à la distance en projection verticale entre le terminal et le surplomb (retombée comprise). Ainsi $X > L$.

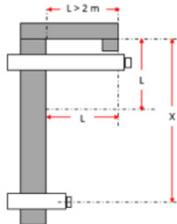


Figure 9 :
Débouché en toiture

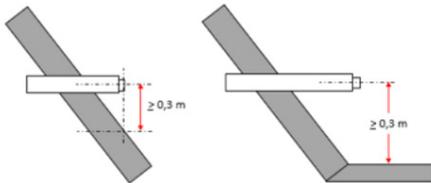


Figure 10 :

Hauteur minimale du terminal vertical par rapport à la toiture pour les systèmes individuels

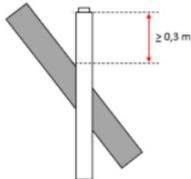


Figure 11 :

Distance aux ouvrants et entrée d'air pour les terminaux verticaux

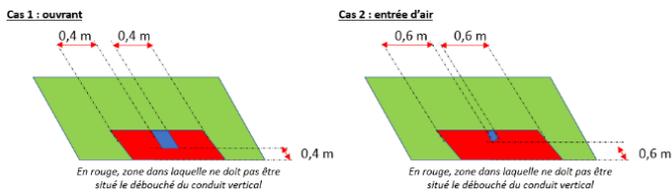


Figure 12 :

Positionnement d'un terminal vertical par rapport aux ouvrants ou entrées d'air (exemple du pignon en surplomb d'une toiture)

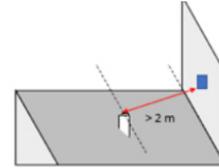


Figure 13 :

Cas du terminal vertical situé entre un chien et l'égoût du toit

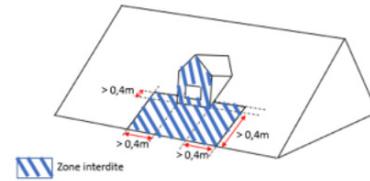


Figure 14 :

Distance au bâtiment voisin

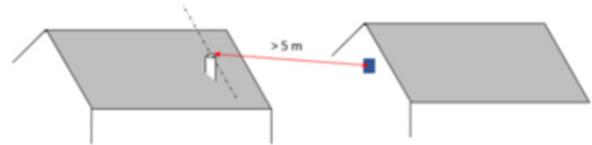


Figure 15 :

Plusieurs terminaux

